



→ Copie N. Peyron  
N. Pielas  
→ Scé Urbanisme (A)  
→ N. Géroentes (cc)  
**MAIRIE**

Monsieur Eric PEYRON  
MAIRE  
5 rue du Parc  
**42300 MABLY**

A St Priest en Jarez  
Le 26 octobre 2023

Objet : Avis sur le projet de modification n°3 du PLU

Monsieur le Maire,

Suite à la réception du dossier pour avis de la modification n°3 du plan local d'urbanisme le 11 octobre 2023. La Chambre d'Agriculture émet les remarques suivantes :

Concernant les modifications apportées au règlement de la zone N2 :

Il est impératif de conserver la phrase « sous réserve de ne pas compromettre l'activité agricole » en effet, l'agriculture est présente en zone naturelle et doit être maintenue, l'activité touristique étant secondaire dans ce secteur.

Concernant les dix nouveaux changements de destination :

La chambre d'agriculture rappelle que la zone agricole n'est pas destinée à accueillir d'autres activités que celles de nature agricole, que les changements de destinations ne doivent pas engendrer plus de contraintes pour les agriculteurs ni créer du mitage. De plus, les critères de la Charte de Foncier Agricole doivent être pris en compte. Les bâtiments numéro 6, 9, 10, 11, 12, 13, 14, et 15 ne respectent pas ces conditions et doivent être retirés de cette liste.

**Siège Social**

43 avenue Albert Raimond  
BP 40050  
42272 ST PRIEST EN JAREZ CEDEX  
Fax : 04 77 92 12 78  
Email : cda42@loire.chambagri.fr  
Site Web : www.loire.chambre-agriculture.fr

**Antenne FEURS**

3 Rue du Colisée  
42110 FEURS  
Fax : 04 77 26 63 60

**Antenne PERREUX**

714 C, Rue du Commerce  
42120 PERREUX  
Fax : 04 77 71 91 67

**N° de téléphone unique :**  
**04 77 92 12 12**

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

Etablissement public  
loi du 31/01/1924  
Siret 184 210 011 00021  
NAF 9411Z  
N° TVA intracommunautaire :  
FR 93 1842 10011  
N° d'existence organisme de  
formation 8242P001342



www.afnor.org  
Liste des sites certifiés et  
de nos engagements sur  
www.chambres-agriculture.fr

**Toute la correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à**  
**M. le Président de la Chambre d'Agriculture**  
**43 avenue Albert Raimond – BP40050 – 42272 ST PRIEST EN JAREZ CEDEX**



Sous réserve de la prise en compte des remarques précédentes la Chambre d'Agriculture émet un avis favorable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à vous .

**Le Président,**

**Raymond VIAL**